



# Vivre à **SERQUIGNY**



## Site internet



Quelques informations sur les visites du site internet de la Commune.

Année	Année	Année	Année	Année	Année
2012	2011	2010	2009	2008	2007
Nombre de visites du site					
12 254	10 422	8 273	7 212	6 106	4 730
Temps moyen d'une visite					
1m 51s	1m 51s	2m 10s	2m 40s	3m 06s	2m 54s
Nombre de visites par jour (moyenne)					
33	28	22	19	16	12

Pays des visiteurs	Nombre de visiteurs	Pourcentage
France	9280	75,85%
Inconnu	2542	20,78%
Etats-Unis	210	1,72%
Belgique	47	0,38%
Allemagne	27	0,22%
Royaume uni	19	0,16%
Japon	16	0,13%
Italie	12	0,10%
Maroc	11	0,09%
Pays Bas	9	0,07%

## Comité des Fêtes

**Rectificatif** : veuillez noter que la soirée Paëlla aura lieu le samedi 16 mars 2013 et non le vendredi 15 mars comme annoncée dans l'agenda communal.

## Sommaire

- 3 **Edito**
- 4 **Délibérations du Conseil Municipal**
- 9 **Les travaux**
- 12 **Des pratiques responsables**
- 14 **Rapport annuel du service assainissement**
- 16 **Rapport annuel du service d'eau potable**
- 17 **Rentrée scolaire et départ en retraite**
- 18 **Du côté de nos aînés**
- 20 **L'URNPA en voyage**
- 21 **Le Gîte**
- 22 **La médiathèque**
- 24 **Le local jeunes**
- 25 **Le sport**
- 26 **Renseignements utiles**

### BESOIN D'UN AVIS MEDICAL EN GARDE DANS LE 27

■ Le week-end, la nuit (à partir de 20h) et les jours fériés

**02 32 33 32 32**

■ En cas d'urgence

**15**



Les médecins libéraux réunis au sein de leurs organisations professionnelles avec le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de l'Eure ainsi que l'Agence régionale de santé de Haute-Normandie ont modifié le dispositif de permanence des soins ambulatoires (PDSA).

C'est l'occasion de rappeler les numéros d'urgences qui vous permettent d'entrer en contact avec un médecin de garde.

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*Il est encore temps au moment où paraissent ces lignes de vous présenter mes meilleurs vœux à l'aube de cette nouvelle année.*

*Souhaitons qu'elle soit le début du redressement de notre pays et de réussir à inverser la courbe négative depuis trop longtemps.*

*Notre Communauté de Communes après 17 ans de bon travail va fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec la Communauté de Communes du pays Beaumontais. L'objectif est de renforcer, de favoriser les investissements et de redonner confiance à notre territoire, tout en garantissant les services de proximité que nous avons mis en place.*

*Vous pouvez compter sur moi et mon équipe pour aller dans ce sens.*

*Nous avons tenté de nous rapprocher de Bernay, mais il n'existait pas de volonté de nous accueillir.*

*Pour 2013, de nombreux travaux sont prévus, poursuite de l'aménagement du centre ville jusqu'à l'entrée de la rue des Combattants d'AFN, côte Saint Georges.*

*La construction de 13 logements rue du Locquerais et la rénovation de la maison dite « BACH » face à la mairie seront réalisés.*

*Le permis de construire du pôle socio-médical est lancé, espérons que nous ferons aboutir ce projet.*

*Nous construirons un bassin pour assurer la défense incendie du Village la Porte.*

*Une étude sera lancée au Petit Nassandres pour l'assainissement.*

*L'ensemble de l'ancien patrimoine Robert et Carrière vient d'être repris.*

*Nous appliquons avec le personnel communal la charte d'éco responsables de l'entretien des espaces verts.*

*Nous aurons à mettre en place des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2013.*

*J'ai vu lors du Noël des écoles des yeux briller de joie et des parents venir nous remercier de l'attention de la commune.*

*Si nous pouvons apporter un peu de bonheur dans ce monde difficile pour beaucoup, je pense que nous jouerons notre rôle.*

*Merci aussi à tous les bénévoles qui œuvrent dans les associations pour animer le Commune.*



Lionel PREVOST  
Maire de Serquigny  
Président de la Communauté de Communes  
Risle Charentonne  
Vice Président du Conseil Général de l'Eure

## Séance du 1<sup>er</sup> juin 2012

### ● Communauté de Communes Risle Charentonne

- Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Risle Charentonne « Compétences Optionnelles » action sociale concernant l'adhésion de la CCRC à la Mission Locale Ouest Eure.
- Suite à l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2011 de mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), portant projet de périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion de l'Itercom du Pays Beaumontais (IPB) et de la Communauté de Communes Risle Charentonne (CCRC), les communes de Carsix et de Fontaine l'Abbé ont manifesté leur volonté de voir leurs collectivités adhérer à la Communauté de Communes de Bernay et ses Environs (CCBE) et non pas à l'IPB. Le Conseil Municipal exprime son désaccord sur le schéma de coopération intercommunale et demande l'adhésion de la Commune de Serquigny à la Communauté de Communes de Bernay et ses Environs.

### ● Point sur les travaux du centre ville et choix de l'emprunt

Les travaux du centre ville ayant commencé, il convient, par conséquent, de contracter l'emprunt de 280 000 € prévu au Budget primitif 2012.

Deux organismes bancaires ont présenté des offres. L'analyse a permis à la commission des finances, lors de sa réunion du 26 avril 2012 de retenir l'offre au taux le plus intéressant dont le remboursement s'effectue en 15 ans. Le Conseil Municipal approuve le choix de la commission des finances et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat prêt avec l'organisme bancaire.

### ● Fixation de la PVR rue du Grand Hamel

Vu la délibération du 24 juin 2010 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Serquigny, considérant que l'implantation de futures constructions dans le secteur du Grand Hamel, le long de la voie publique sur un tronçon de 75 mètres linéaires, justifie des travaux de création, d'adaptation des réseaux d'électricité et d'assainissement, sans nécessité d'aménagements supplémentaires de la voie existante, à savoir :

- La pose d'un poste de refoulement sur le réseau d'assainissement eaux usées ;
- Une extension du réseau électrique basse tension en souterrain, sur un linéaire de 230 mètres.

Le Conseil Municipal décide :

- D'engager la réalisation des travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux dont le coût total s'élève à 26 246,32 €
- De fixer à 30 % la part du coût de la voirie et des réseaux mise à la charge des propriétaires fonciers.
- Les propriétaires fonciers concernés sont situés à 80 mètres de la part et d'autres de la voie.
- De fixer le montant de la participation pour voirie et réseaux, due par mètre carré de terrain desservi à 1,31 € TTC.
- Décide que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publiée par l'INSEE. Cette actualisation s'applique à de la délivrance des autorisations d'occuper le sol.

### ● Fixation de la PVR rue de la Cavée Magnan

Vu la délibération du 24 juin 2010 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Serquigny, considérant que l'implantation de futures constructions dans le secteur du Petit Hamel Sud, le long de la voie publique dite « Rue de la Forêt », à l'intersection avec la Rue de la Cavée Magnan, justifie des travaux de d'extension du réseau d'électricité basse tension sur 50 mètres linéaires.

Le Conseil Municipal décide :

- D'engager la réalisation des travaux d'extension du réseau EDF basse tension des réseaux dont le coût total s'élève à 4 604.60 €
- De fixer à 30 % la part du coût de la voirie et des réseaux mise à la charge des propriétaires fonciers.
- Les propriétaires fonciers concernés sont situés à 80 mètres de la part et d'autres de la voie.
- De fixer le montant de la participation pour voirie et réseaux, due par mètre carré de terrain desservi à 0,91 € TTC.
- Décide que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publiée par l'INSEE. Cette actualisation s'applique à de la délivrance des autorisations d'occuper le sol.

## Séance du 1<sup>er</sup> juin 2012 (suite)

### ● Révision des baux communaux

Le Conseil Municipal décide de procéder à une hausse de 2 % des loyers pour les locations de l'ancien Presbytère, pour l'occupation précaire de la parcelle AM 524 située entre le Gymnase intercommunal et le Hameau de Courcelles.

Considérant les gros problèmes d'humidité rencontrés par les locataires, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le loyer du logement de la Poste.

### ● Instauration de la participation pour assainissement collectif

Afin de permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain, la participation pour l'assainissement collectif (PAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 du 14 mars.

Elle est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout (PRE), supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Le Conseil Municipal décide d'instaurer la participation pour le financement de l'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et de fixer un montant unique et forfaitaire de PAC à hauteur de 1300 € par maison individuelle ou par habitation en cas d'habitat groupé. Cette participation s'appliquera aux constructions neuves, aux extensions de constructions existantes et aux réaménagements d'immeubles générant des eaux usées supplémentaires.

### ● Engagement de location amicale des chasseurs

La Commune de Serquigny loue à l'Amicale des chasseurs de Serquigny, les bois communaux cadastrés Section A n° 6.7.8.9.27 et 28 et Section B n° 106 et 176 d'une surface de 25 ha 33.

La redevance qui était fixée à 17 € par chasseur depuis 2008, est augmentée de 2% soit une redevance de 17,30 € à partir du 1<sup>er</sup> juin 2012.

## Séance du 3 juillet 2012

### ● Convention de servitude avec la société ARKEMA

Des travaux d'assainissement vont être réalisés dans la rue du Grand Hamel et la rue du Grand Hameau. Ces travaux consistent en l'extension du réseau collectif des eaux usées afin de raccorder notamment le restaurant d'entreprise et les bureaux de la société ARKEMA ainsi que quelques habitations proches.

Le réseau est prévu pour passer le long de la voirie sur une parcelle appartenant à la société ARKEMA.

Il convient donc de passer une convention de servitude, rédigée par un notaire sur la base d'un relevé géométrique, afin de convenir de la bonne implantation du futur réseau, et de garantir ultérieurement l'accès et toute intervention en cas de besoin.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ces travaux devraient débuter en début d'année 2013.



Rue du Grand Hamel



## Séance du 3 juillet 2012 (suite)

### ● Redevance pour occupation du domaine public par des ouvrages de télécommunication

Le Conseil Municipal décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunication pour l'année 2012 selon les tarifs suivants :

- 38,68 € le km d'artère souterraine
- 51,58 € le km d'artère aérienne
- 25,79 € le m2 d'emprise au sol des installations

### ● Cimetière : Adoption du règlement intérieur

Après la réalisation des derniers travaux, extension du columbarium, création d'espaces pour cavurnes, réalisation d'un jardin du souvenir, il convient de mettre en place un règlement intérieur fixant les modalités, le fonctionnement et les règles à respecter.

Le Conseil Municipal en prend connaissance et adopte ce règlement intérieur du cimetière.

### ● Cimetière : Démarche de reprise de sépulture

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il existe dans le cimetière communal un certain nombre de sépultures non entretenues, en mauvais état et dont la concession est échue.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Mr le Maire :

- de procéder à une démarche de communication et d'information pour que les familles intéressées puissent se faire connaître en mairie et prendre leur disposition concernant leurs défunts, à défaut de pouvoir justifier d'un titre de concession, comme suit :

- pose de plaquettes près des sépultures concernées par la reprise,
- affichage en mairie et au cimetière d'un avis municipal invitant les familles intéressées à se faire connaître, avec la liste des emplacements et le plan,
- insertion dans le bulletin municipal, presse locale, site internet, distribution dans les boîtes aux lettres....
- envoi d'un courrier en lettre recommandée aux familles et, si besoin un courrier de relance lorsque la commune en connaît l'existence et l'adresse, 1 mois avant la date butoir fixée par la présente délibération.

Cette communication permettra ainsi aux familles :

- de transférer les restes de défunts dans une concession du cimetière ou dans un autre cimetière ou, lorsque cela est possible, de transformer en lieu et place la sépulture établie en terrain commun en sépulture privative au bénéfice des ayants droits de la ou des personnes inhumées, après remise en état si nécessaire ;
- de fixer le délai maximum laissé aux familles pour se faire connaître et procéder aux formalités à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2013, date où sera dressé sur place l'état d'abandon ;
- de procéder, au terme, à la reprise des terrains dont la situation n'aura pas été régularisée ;
- de prendre un arrêté municipal de reprise définissant les opérations afin de libérer les terrains et les affecter à de nouvelles sépultures.

### ● Convention de prestation de service

Mise en place d'une convention de prestation de service avec le Logement Familial de l'Eure, afin de pourvoir à l'entretien des espaces extérieurs communs de la Maison Bouchara.

### ● Dégrèvement de la part communale sur l'assainissement des eaux usées

Plusieurs usagers ont subi d'importantes fuites d'eau sur leurs canalisations (après compteur), ces usagers ayant souscrit une assurance fuite, la sur-consommation d'eau potable sera assumée par l'assurance, à l'exception d'une franchise équivalente au double de la consommation annuelle moyenne. Le Conseil Municipal décide d'exonérer les usagers concernés du paiement de la part communale sur l'assainissement pour ce qui concerne la sur-consommation.

L'exploitant du réseau, la Société Véolia Eau, renoncera également à sa rémunération sur la partie assainissement, à l'exception d'une franchise équivalente au double de la consommation annuelle moyenne.



## Séance du 3 octobre 2012

### ● **Assainissement/Prorogation du délai d'exécution des travaux du marché avec l'entreprise 2EA**

De nombreuses difficultés sont survenues en cours de chantier des travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées dans la Sente à Papiers, rue Max Carpentier, avenue Pierre Sémard et la reprise des contre-pentes rue de Normandie et rue Max Carpentier.

Monsieur le Maire propose de passer un avenant au marché conclu avec la Société 2EA.

En effet, le cabinet d'études retenu pour la maîtrise d'œuvre a eu de grandes difficultés à suivre les demandes de branchements pour le poste de refoulement de la Sente à Papiers (raccordement électrique, branchement eau potable, branchement de la télésurveillance, raccordement téléphonique) en raison des changements d'organisation des différents intervenants, notamment ERDF qui n'avait pas programmé l'opération (perte de temps estimée à 10 mois).

Ces difficultés se sont cumulées avec des mouvements de personnel interne au cabinet.

Le délai d'exécution des travaux était initialement arrêté à 1 mois et demi pour la tranche ferme et un mois pour la tranche conditionnelle.

L'ordre de service fixait le démarrage des travaux au 2 novembre 2010 et la réception aurait dû intervenir le 17 janvier 2011.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire de signer un avenant n°1 au marché conclu avec la Société 2EA prorogeant le délai d'exécution des travaux de 21 mois, à savoir le 17 octobre 2012.

### ● **Cession et rétrocession entre la Commune et la SAEP pour le bassin de lutte contre l'incendie**

Un bassin de lutte contre l'incendie va être créé au Village La Porte. Il sera implanté en lieu et place de l'ancien château d'eau détruit en début d'année par la SAEP de la Vallée de la Risle. Cette parcelle appartient à la commune.

La SAEP a acquis une parcelle attenante afin d'installer son réservoir semi-enterré. Un découpage a été opéré afin de redessiner des parcelles et de permettre l'installation de clôtures. Il s'agit d'une cession et rétrocession à titre gratuit.

### ● **Cimetière/Modification du règlement intérieur**

Dans sa séance du 03 juillet 2012, le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur du cimetière communal. Avec la création du Jardin du Souvenir, dont les travaux ont été réalisés au printemps 2012, il convient de compléter le règlement intérieur afin d'harmoniser le type de plaques funéraires fixées sur les deux supports prévus à cet effet.

### ● **Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale**

La dernière mise à jour du tableau de classement de la voirie communale consistait à officialiser le statut juridique de voies réunissant déjà les critères jurisprudentiels d'appartenance au domaine public routier (chemins ruraux revêtus et ouverts au public, voies nouvelles revêtues non classées). La longueur totale de la voirie communale atteignait alors les 21 639 mètres. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure a adressé le tableau définitif de classement. Celui-ci fait apparaître après quelques ajustements une longueur totale de la voirie communale de 22 256 mètres.

### ● **Mission Locale/ Convention tripartite avec la Mission Locale et la Communauté de Communes Risle Charentonne**

La PAIO a modifié ses statuts en 2012 pour devenir une association dénommée Mission Locale Ouest Eure. La CCRC a pris la compétence « Mission Locale » afin de pouvoir subventionner cette association. Cette Mission Locale tient actuellement des permanences d'accueil à la mairie de Serquigny.

Dans ce contexte, la Mission Locale a souhaité transférer ses permanences dans un lieu moins formel que les locaux de la mairie. Ainsi les prochaines permanences auront lieu à la Médiathèque. Il convient donc de mettre en place une convention, afin de définir pour chacune des parties leurs engagements réciproques qui vise à garantir un accueil de qualité aux jeunes concernés.

Ladite mise à disposition est consentie à titre gracieux.

## TARIFS COMMUNAUX AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2013

	Montant		Montant
<b>ECOLES</b>		<b>CIMETIERE (concessions)</b>	
<i>Cantine :</i>		Trentenaire	99,00 €
* Tarif normal	2,85 €	Cinquantenaire	165,00 €
* Tarif réduit à partir de 3 enfants	2,30 €	Droit de superposition	28,00 €
<i>Garderie :</i>		Columbarium (trentenaire)	260,00 €
* 1/2 journée	Tarifs différenciés	Columbarium – urne supplémentaire	107,00 €
* Journée	Tarifs différenciés	Cavurne (trentaire)	135,00 €
<i>Elèves hors Commune :</i>	490,00 €	Cavurne (urne supplémentaire)	56,00 €
<i>CLIS hors Commune :</i>	665,00 €	Scellement d'urnes	28,00 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>			
Economie de fosse	1 350,00 €	<b>DROITS DIVERS</b>	
		Droit de place marché (le ml)	0,75 €
<b>SALLE DES FETES</b>		Droit de stationnement	65,00 €
<i>Commune :</i>		Photocopies	0,20 €
Bals & thés dansants	82,00 €	Photocopies couleur	0,70 €
Repas	216,00 €	Taxe d'affouage	10,00 €
Vins d'honneur	98,00 €	Livrets Caisse d'Epargne (naissance)	32,00 €
Loto	17,00 €		
Concours de cartes & autres	12,00 €	<b>LOCAL MEDECINE PRO.</b>	382,00 €
Vaisselle pour repas			
(sauf 1 <sup>ère</sup> manifestation d'association)	65,00 €	<b>REGIES</b>	
Vaisselle pour vins d'honneur	40,00 €	Programmes salon de peinture	2,00 €
1 <sup>ère</sup> manifestation d'association	86,00 €	Droit d'inscription 10 kms Serquigny	7,00 €
<i>Hors Commune :</i>			
Bals & thés dansants	315,00 €	<b>MEDIATHEQUE</b>	
Repas	395,00 €	Carte d'adhérent adulte – Commune	3,00 €
Vins d'honneur	197,00 €	Carte d'adhérent adulte – Hors Commune	5,00 €
Concours de cartes, Loto & autres	21,00 €	Option livres – Hors Commune	15,00 €
Ventes avec recettes	225,00 €	Option CD/DVD – Hors Commune	15,00 €
Vaisselle pour repas	148,00 €	Impressions N/B	0,20 €
Vaisselle pour vins d'honneur	76,00 €	Impressions couleur	0,70 €
<b>EGLISE</b>		Cours d'informatique - Commune	7,00 €
Gardiennage & sonnerie cloches	264,00 €	Cours d'informatique – Hors Commune	15,00 €



## Restructuration du centre ville Le centre ville a fait peau neuve !



Confiée à l'entreprise Viafrance, la première tranche des travaux du centre ville a débuté en mai dernier pour se poursuivre jusqu'au mois d'août.

Ce projet qui a pris en considération le confort des usagers et plus particulièrement le cheminement des personnes à mobilité réduite avait été présenté aux habitants à l'occasion d'une porte ouverte en février 2011. Ces derniers avaient pu à cette occasion, faire part de leurs remarques et prendre connaissance de ce projet.



Ces travaux ont été essentiellement basés sur l'amélioration de l'accessibilité, de la sécurité, et de l'embellissement des espaces.

En effet, il était prévu de refaire la chaussée, les trottoirs et d'améliorer les conditions de stationnement et d'accès aux commerces ainsi que d'améliorer et sécuriser la circulation des piétons.



L'entreprise a commencé par la dépose des bordures, le passage des fourreaux pour la fibre optique et l'éclairage public, puis la pose des bordures de trottoir. Il a fallu également effectuer la pose d'un container enterré pour la collecte des déchets ménagers des habitants de la rue Judith de Conan, le camion de ramassage des ordures ménagères ne pouvant plus pour des mesures de sécurité accéder dans cette rue.

Il a fallu également procéder à la pose un par un des pavés de la place ainsi que de la rue de l'église et l'allée Guilbert.



La mise en œuvre des enrobés sur la chaussée a été réalisée de nuit le lundi 6 août afin de limiter la gêne occasionnée aux automobilistes.

En début de soirée, un convoi de camions transportant le futur revêtement prenait place dans la rue Max Carpentier, puis ce fût au tour des engins de goudronnage d'entrer en action.

Toute la nuit les techniciens de la société VIAFRANCE ont œuvré pour poser ce magnifique tapis.

Le lendemain matin les trous et les bosses de la chaussée de notre centre ville avaient disparu.



Inévitablement, ces travaux ont occasionné des nuisances et des contraintes, mais c'était indispensable. Le suivi des travaux a été assuré par le Département. Son financement supporté par la Commune à hauteur de 438 683,24 € a été subventionné par le Département à hauteur de 87 855,62 €.



La 2<sup>e</sup> tranche du Café PMU au CD31 sera réalisée en 2013 et une 3<sup>e</sup> tranche en 2014 de la mairie jusqu'à la sortie du bourg en direction de Beaumont le Roger.



## Vers des pratiques éco-responsables de l'entretien de notre commune...



Depuis quelques années, la commune de Serquigny a nettement diminué la quantité de produits phytosanitaires appliquée pour le désherbage et l'entretien des espaces publics. Pour encourager ces bonnes pratiques, les élus municipaux ont souhaité engager la commune dans une démarche d'amélioration des pratiques d'entretien des espaces publics, intégrant la diminution progressive de l'utilisation des produits phytosanitaires. Cette démarche a été initiée par l'adhésion à la « **charte d'entretien des espaces publics** » en Juin 2012.

Dans ce cadre, la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Haute Normandie) a effectué un **diagnostic des pratiques phytosanitaires** de la commune, sous forme d'audit le 11 Septembre 2012, en présence du Maire, de la Secrétaire Générale et de l'équipe des Services Techniques.

L'entretien des espaces publics de Serquigny comprenant 20 ha d'espaces verts et sportifs, 21 Km de voiries, ainsi qu'un cimetière, est réalisé par les services techniques municipaux. Un prestataire externe intervient pour le balayage des voiries.

En 2012, M. POUPARD, Responsable des services techniques, a suivi une formation relative aux techniques alternatives aux phytosanitaires, organisée par le CNFPT de Rouen. Cette même année, la municipalité de Serquigny a décidé de n'utiliser aucun produit phytosanitaire, à l'exception du désherbage du cimetière.

### ● Se conformer au plus près à la loi...

-En application de l'**arrêté du 27 juin 2011**, relatif à l'interdiction d'utilisation de certains produits phytopharmaceutiques dans les lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables, notre commune a nettement diminué les volumes de produits à stocker et à appliquer.

#### Réglementation concernant les produits phytosanitaires :

- certaines étiquettes de produit phytosanitaire mentionnent des restrictions d'usage que **doivent respecter tous les usagers du produit** (nombre annuel maximal d'applications, quantité maximale annuelle de matières actives applicable, surfaces interdites d'application...),
- l'utilisation des fiches de données de sécurité (FDS) et des fiches techniques des produits phytosanitaires,
- leur stockage, leur inventaire, l'élimination des déchets (dont les emballages),
- l'utilisation par le personnel, d'Equipements de Protection Individuelle (EPI),

-**A partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2014**, chaque agent municipal manipulant des produits phytosanitaires devra détenir un « certificat individuel » l'autorisant à les utiliser,

### ● Comment ?

Dans l'objectif de réduire l'impact environnemental du désherbage, la commune de Serquigny inclut désormais dans son programme d'entretien des espaces publics des techniques alternatives :

- aucun désherbant sélectif des gazons n'est appliqué, sauf pour les 2 terrains de football, si la quantité de mauvaises herbes le nécessite,

- les 2 terrains de tennis sont traités avec un produit anti-mousse (biocide) 2 à 3 fois par an,
- aucune application chimique n'est faite sur le terrain de basket,
- les pieds de haies et de clôtures sont désherbés à la débroussailluse,
- les allées stabilisées des parcs sont désherbées thermiquement, à la flamme,
- les voiries et trottoirs sont désherbés manuellement, à la binette et au balai (particulièrement pour les fils d'eau et avaloirs),
- les cours d'écoles goudronnées, sont désherbées manuellement à la binette, les petits espaces verts périphériques et les pieds de clôtures, à la débroussailluse. Aucun produit phytosanitaire n'est appliqué dans les écoles,
- le sable du « bac à sable » dans la cour de l'école maternelle est renouvelé une fois par an. Aucune désinfection chimique n'est faite,
- le cimetière est désherbé en sortie d'hiver avec un produit anti-germinatif. 1 à 2 rattrapages peuvent ensuite être faits en saison (le désherbage du cimetière demeure la principale application phytosanitaire sur la commune, car les exigences d'entretien des usagers y sont élevées et sa conception minérale rend onéreuse toute autre technique de désherbage),



**Les agents municipaux possèdent 2 pulvérisateurs. Ils conditionnent les applications phytosanitaires à l'intensité du vent, aux températures et au risque de pluie.** Les traitements sont généralement faits tôt le matin, pour avoir une hygrométrie maximale. Ils peuvent être faits exceptionnellement l'après-midi.

**Chaque année, les agents plantent environ 3000 végétaux annuels pour réaliser les massifs de fleurs, d'une superficie cumulée estimée à 1000 m<sup>2</sup>. Ils les remplacent progressivement par des vivaces pour réduire leur charge d'entretien et :**

- aucun produit phytosanitaire n'est appliqué pour le fleurissement,
- la plupart des massifs sont recouverts de paillage, principalement issu du broyage des résidus de taille des haies de la commune,
- les agents utilisent également du savon noir pour combattre les fortes infestations de nuisibles sur les plantes.

La commune de Serquigny a réussi à réduire son utilisation de produits phytosanitaires. Pour pérenniser la démarche de ce plan de désherbage et de gestion de ses espaces publics, la municipalité poursuit ses efforts dans le choix et la bonne utilisation de matériels et techniques alternatives aux produits chimiques.

Pour une commune propre avec des moyens toujours plus propres...



## sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif / Exercice 2011

Le service d'assainissement, entretien des réseaux, postes de relèvements, station d'épuration, fait l'objet d'un rapport annuel établi par le cabinet spécialisé SOGETI et présenté au Conseil Municipal.

Le service ne concerne que la commune de Serquigny.

Le service fait l'objet d'une délégation de service par affermage. Le délégataire est la société Véolia Eau via la Compagnie Fermière des Services Publics.

**Condition d'exploitation du service :** le service d'assainissement de la Collectivité a été délégué dans le cadre d'un contrat de type Affermage en date du 01/10/2004.



### Les chiffres clés du service en 2011 :

- 2 196 habitants desservis ;
- 833 clients raccordés ;
- 1 station de dépollution d'une capacité totale de 3000 équivalents habitants ;
- 7 postes de relèvement ;
- 10 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées, des eaux pluviales.

### ● Evolution du nombre d'abonnés du service

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'abonnés desservis	780	788	821	811	810	821	833

D'après les statistiques de l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le taux d'occupation moyen pour les résidences principales est de 2,29 habitants par logement.

La population desservie peut donc être estimée à  $833 \times 2,29 = 1905$  habitants.

La station d'épuration : par boues activées elle est d'une capacité de 3 000 équivalents habitants.

Celle-ci a été mise en service le 01/06/2005.

En 2011, les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 119 885 m<sup>3</sup>, soit un débit moyen journalier de 328 m<sup>3</sup>/j.

En comparant le débit de temps sec nominal et le débit moyen annuel, on observe que la station fonctionne à environ 69% de sa capacité nominale.

En comparant la charge polluante nominale (db05) et la charge polluante moyenne annuelle, on observe que la station fonctionne à environ 78% de sa capacité nominale.

Enfin, le volume de boues évacuées a été de 192 tonnes de matières brutes qui une fois déshydratées a représenté 36,7 tonnes de matières sèches (33,2 t en 2009 et 33,8 t en 2010).

### ● Données financières du service d'assainissement collectif

**Le prix du service – montant et structure de la redevance**

**La redevance d'assainissement se compose :**

- d'une part revenant à la commune, part liée à la consommation = 1,04 € HT/m<sup>3</sup>
- d'une part revenant à l'exploitant, abonnement annuel = 27,46 € HT

et d'une part liée à la consommation = 0,9011 HT/m<sup>3</sup>

Par ailleurs, les usagers du service doivent s'acquitter d'une redevance pour la modernisation des réseaux de collecte à l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Cette redevance est de 0,30 € HT/m<sup>3</sup>.

Le prix du service est défini à partir de la consommation d'eau potable de chaque abonné.

Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

La collectivité fixe les éléments de tarification du service, à l'exception des taxes et redevances, qui relèvent des prérogatives des Agences de l'Eau et de l'Etat.

Le service est assujéti à la TVA.

Soit pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> un coût HT de 290,28 € au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et de 296,51 € au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le montant TTC de la redevance assainissement s'établit ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2012 à 317,26 € TTC soit 2,64 € TTC/m<sup>3</sup>

### ● Indicateurs financiers :

	2009	2010	2011
Recette d'exploitation résultant du service d'assainissement collectif	74 569 €	84 237 €	74 834 €

## ● Pourquoi des redevances ?

Les redevances des Agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux.

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

## ● Comment cela fonctionne-t-il ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la redevance de pollution, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel.

Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la redevance de modernisation des réseaux de collecte.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industrielles, agricoles, pêche...).

Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'Agence de l'eau. Le taux est fixé par le comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

## ● A quoi servent les redevances ?

Grâce à ces redevances, les Agences de l'eau apportent, dans le cadre de leur programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêts communs au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

## ● Exemples d'actions aidées par l'Agence de l'eau dans le bassin Seine-Normandie (chiffres 2011)

### Pour dépolluer les eaux

28 nouvelles stations d'épuration de plus de 2 000 équivalents-habitants représentent une capacité épuratoire de 8,15 millions d'habitants.

### Pour préserver les ressources en eau potable

146 captages engagés dans une démarche de protection, sur les 149 captages « prioritaires »

13 882 hectares de surface agricole utile faisant l'objet de mesures agroenvironnementales

### Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humide, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques.

9 071 kilomètres de berges de cours d'eau restaurés ou entretenus

2 811 hectares de surfaces de zones humides protégées dont 159 hectares au titre de l'acquisition

145 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par les ouvrages rendus franchissables par les poissons

32 % de surfaces de bassin couvert par le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

### Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

42 contrats visant la réduction des usages non agricoles des produits phytosanitaires

200 opérations de réductions des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales

### Pour la gestion solidaire des eaux

19 pays bénéficiaires des 50 opérations engagées dans les pays en voie de développement

58 M € versés à la solidarité urbain-rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

### Pour la protection du littoral

46 % de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité et 100 % d'études en cours



## Syndicat d'adduction d'eau potable de la vallée de la Risle Rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'eau potable - Année 2011

La Compagnie Fermière de Services Publics (Véolia Eau) assure l'exploitation du service d'eau potable du syndicat.

Les prestations assurées par le CFSP sont :

- le fonctionnement et entretien des installations de pompage, de reprise et de surpression
- le renouvellement des équipements et machines tournantes
- l'entretien des réservoirs
- l'entretien du réseau de distribution et des branchements
- le renouvellement des canalisations et des branchements
- le service clientèle

### ● Qualité du service

L'agence de Beaumont le Roger est au service des clients pour l'ensemble de leurs démarches et est ouverte le lundi, mardi, le jeudi et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Véolia Eau, 5 place du Bourg Dessus 27170 Beaumont le Roger tel : 02 32 45 00 78

Le centre Service Client permet aux clients d'effectuer l'ensemble de leurs démarches par téléphone au : 0 811 900 800

Activité clientèle sur le syndicat

Nombre d'interventions chez les clients : 2848

Taux de clients mensualisés : 15,2 %

Nombre de demande d'abonnements : 1004

Taux de mutation : 9,9 %

Taux de clients prélevés : 20,7 %

Taux de clients mensualisés : 15,2 %

Taux d'impayés : 1,23 %

### ● Conformité de la qualité de l'eau

L'eau distribuée en 2011 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres analysés sauf pour le dépassement en Entérocoques Fécaux à Ajou.

Le nombre d'abonnés à Serquigny était de 1 024, et les volumes vendus sur la commune de Serquigny étaient de 122640 m<sup>3</sup> en 2011.

La commune de Serquigny est alimentée par le réseau de distribution de Nassandres (Source et Forage).

<b>Bactériologie</b> : EAU de très bonne qualité Les 11 prélèvements effectués sont conformes	Fluor : Eau très peu fluorée
<b>Turbidité</b> : Eau conforme à la référence de qualité 11 prélèvements (max : 0.35 NFU)	Eau contenant des <b>nitrate</b> <b>5 prélèvements</b> ( moy : 25 mg /l et max 40 mg/l)
<b>Dureté</b> : Eau calcaire La moyenne des 5 prélèvements : 32 ° F Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé	<b>Pesticides analysés</b> : Eau conforme à la limite de qualité Lors des 2 prélèvements, la teneur était inférieure au seuil de détection.

L'eau distribuée en 2011 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées par les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

### Facture type d'eau potable de 120 m<sup>3</sup>/an / Commune de Serquigny / Prix en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012

	Prix unitaire HT	Quantité	Prix total HT	TVA (5,5 %)	Prix total TTC
<b>Distribution de l'eau</b>					
Abonnement (Part distributeur)	24,6550	1 par semestre	49,3100	2,71205	52,0221
Consommation (Part distributeur)	1,2435	120	149,200	8,2071	157,4271
Consommation (Part syndicale)	0,2547	120	30,5640	1,68102	32,2450
<b>Organismes Publics</b>					
Préservation ressources en eau (Agence de l'eau)	0,1277	120	15,3240	0,84282	16,1668
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0,348	120	41,7600	2,2968	44,0568
Total TTC en euros pour 120 m <sup>3</sup> avec les taxes et le traitement des surconsommations				301,92	
Total TTC en euros pour 1 m <sup>3</sup> avec les taxes et le traitement des surconsommations				2,52	



## Rentrée scolaire et travaux aux écoles



C'est avec plaisir que les enfants ont repris le chemin de l'école en septembre.

Les effectifs sont stables, 105 bambins en maternelle et 163 élèves en primaire.

Ceux qui sont accueillis à « Jean Jaurès » ont découvert les nouvelles portes qui donnent accès aux classes.

A la rentrée de Toussaint, ce sont les fenêtres côté nord qui ont été changées.

D'autre part le matériel informatique à « Louise Michel » a été entièrement remplacé pour permettre aux plus grands d'obtenir le B2I (Examen niveau Informatique) dans les meilleures conditions.

L'alarme incendie a été mise à Jean Jaurès et la liaison a été faite entre « Louise Michel » et la « Maternelle ». Ceci afin de coordonner les exercices d'évacuation en cas d'incendie des 3 écoles.

Ces exercices rendus obligatoires par l'Education Nationale pour la sécurité des enfants sont à noter dans les compte-rendus des conseils d'école et le registre de sécurité. A la demande des enseignants un tableau et une armoire ont été achetés en primaire, 2 chevalets, un tableau et une armoire en maternelle.

## Départ en retraite de Joëlle LEVRAY



Réunis le 15 novembre dernier à l'hôtel de ville, les amis, collègues et élus ont présenté leurs vœux de « Bonne Retraite » à Joëlle LEVRAY.

Monsieur le Maire à cette occasion a retracé sa carrière. Après l'obtention d'un CAP de l'industrie de l'habillement, elle intègre les effectifs de la Commune, le 1<sup>er</sup> décembre 1973 en qualité de stagiaire à l'âge de 21 ans. Elle est titularisée un an plus tard en qualité de femme de service affectée à l'Ecole Maternelle puis occupe le poste d'ATSEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles) au moment de l'ouverture de la 3<sup>ème</sup> classe enfantine.

Durant les 39 ans de présence dans l'établissement scolaire de notre commune, Joëlle a apporté toute son affection et son dévouement à de nombreux enfants.

Nous lui souhaitons maintenant une très bonne retraite en compagnie de sa famille.



## 60 ans de vie commune !



C'est avec beaucoup de simplicité qu'ils ont parlé de leur vie commune et nous ne pouvons que leur souhaiter que ça continue encore et encore !

Le 7 juillet 2012, Monsieur Le Maire célébrait les noces de diamant de Mr et Mme Paul RIVOALLAN. Quel moment d'émotion !

Le 7 juillet 1952, Mr RIVOALLAN qui avait 5 frères et sœurs épousait Jeannette fille unique qu'il avait connue au bal, quoi de plus naturel !

De cette union sont nés 2 enfants, une fille, un garçon qui leur ont donné 4 petits-enfants, deux filles et deux garçons.

Le marié a fait toute sa carrière à partir de 1947 chez EDF-GDF et jusqu'à son départ en retraite en janvier 1982.

L'épousée était agent principal de la Mutualité Agricole depuis 1981 jusqu'en 1991 quand la retraite a sonné.

Entourés de 20 invités, ils ont évoqué leur appartenance à plusieurs clubs, à leurs nombreuses activités et leur passion pour la danse.

## Voyage de l'association des ACPG-CATM-TOE en Vallée de Bresle



La poursuite de la visite, est effectuée à l'atelier de fabrication où, un maître verrier a fait une démonstration de soufflage de verre.

Le jeudi 13 Septembre 2012, le soleil était au rendez-vous. Devant la médiathèque, 54 adhérents et leurs conjoints sont partis dès 8h00 du matin en direction du musée de la verrerie à Blangy-sur-Bresle.

Dans le musée, une exposition permanente mettant en valeur la chaîne de fabrication d'un objet en verre ainsi que différentes techniques de travail de la terre et du verre est proposée aux visiteurs.

Ce musée comporte une importante collection de flacons de parfumerie de luxe, environ 80% de la production mondiale sont réalisés dans les verreries de la vallée de la Bresle.



Le déjeuner fut pris dans le restaurant «La vieille ferme» à Criel /Mer.

La ballade s'est poursuivie l'après midi par la visite du Tréport, la ville d'Eu et de Mers les Bains.

Ce fut une agréable journée une fois de plus.

## Repas des anciens

Le dimanche 21 octobre dernier, les anciens de la commune ainsi que ceux de la commune de Launay étaient conviés à passer un agréable moment à la salle des fêtes.

Plus de 180 personnes étaient présentes au traditionnel repas des anciens préparé par Laurent LEFEBVRE traiteur à Thiberville, le service assuré par les membres du Conseil Municipal de Serquigny.



## Conseil de prévention

Le mercredi 24 octobre dernier, les services de Gendarmerie ont organisé une réunion publique à la salle des fêtes à destination des habitants de Serquigny, âgés de 65 ans et plus.

Cette réunion avait pour objet d'informer et sensibiliser le public sur les actes de délinquance qu'il pourrait rencontrer, et de recevoir des conseils en matière de prévention.

Une centaine de personnes ont écouté les conseils de prudence au quotidien et les comportements à avoir en cas d'agression.

## Le 11 novembre et le Devoir de mémoire

Pourquoi se recueillir tous ensemble, enfants, parents, enseignants, anciens combattants, élus, aux monuments aux morts ?

Nous vivons aujourd'hui dans un pays en paix. Le souvenir de la faim, des soldats et des civils qui meurent à la guerre ne sont plus présents que dans l'esprit de nos parents et grands-parents.

Nous profitons chaque jour des bienfaits de la liberté, nous pensons, parlons, et nous nous déplaçons à notre guise, nous sommes libres de nos choix. Alors pourquoi faire ressurgir des images douloureuses qui ne nous concernent pas ? Pourtant tout dans notre vie de tous les jours nous rappelle l'histoire, notre langue, notre écriture, nos fêtes, nos coutumes.

La Liberté fait également partie de notre patrimoine.

Qui serions nous aujourd'hui si des gens d'une autre époque n'avaient sacrifié leurs vies pour notre liberté et pour notre bien être ? Cela nous amène à comprendre ce dont nous profitons aujourd'hui.

Perpétuer le souvenir de ces acteurs de l'histoire, c'est les remercier de leur héritage, le devoir de mémoire c'est faire en sorte que toutes ces souffrances n'aient pas été acceptées pour rien.



A cette occasion, Mr Christian BINET a reçu la médaille du Mérite Fédéral et Mme Virginie DELAHAYE, Mrs René COPIN, Raymond BERUBE, Robert HOLLEY, René DUVAL, Michel PICHEREAU, la médaille de la Fidélité.

## « A la recherche du soleil »

Ce récit est fictif. Il a été imaginé pour rappeler les différentes manifestations organisées par l'UNRPA au cours de l'année 2012 : seuls les personnes sont réelles.

*Serquigny, joli petit village de Haute Normandie où il fait bon vivre !*

*Les fleurs y abondent sur les bâtiments publics et dans les rues, ainsi que dans les jardins des maisons individuelles.*

*Tout serait donc parfait si des esprits chagrins ne se lamentaient sans cesse sur le temps !*

*« Encore un jour de pluie !!! » « Ah !!, si nous étions dans le midi !! »*

*Lassés par ces propos, les membres du bureau, avec en tête leur Présidente, décidèrent après maintes réunions d'aller chercher le soleil.*

*Un matin, après une ultime réunion, les membres de l'UNRPA prirent la route.*

*Première étape, la Bretagne ! Nous avons le souvenir des crêpes qui nous furent servies, accompagnées de confiture et de cidre.*

*Pas de pluie mais un soleil palot.*

*Notre périple continua jusqu'en Auvergne ou malgré la fatigue inévitable des kilomètres parcourus, nous nous sommes régalés d'un buffet campagnard. Ici nous connaissons notre première pluie.*

*En chantant, car le moral restait bon, nous arrivons dans le Bordelais. Là, tout s'est passé admirablement ! Nous avons de la chaleur, une table gargantuesque, du vin au goût de fruits rouges, des danses folkloriques et une ambiance folle grâce à plusieurs convives qui s'étaient joints à nous « Le rêve quoi !!! ».*

*Et nous avons continué, kilomètres par kilomètres pour arriver au bord de la méditerranée, pressés de profiter de son soleil légendaire. Hélas ! Hélas ! Les éléments étaient contre nous, puisque nous avons eu droit à une mini-tornade.*

*Cependant, nous avons eu le privilège de prendre part à un copieux barbecue.*

*La fin de notre voyage approchant, nous nous sommes dirigés vers le Nord. S'il y fait aussi mauvais que chez nous, les gens du nord savent recevoir et certains d'entre nous se souviendront longtemps du repas- Beaujolais.*

*Mais il pleuvait comme chez nous ! Donc nous avons décidé de regagner nos pénates, non sans faire un arrêt à Pont l'Evêque. Accueillis chaleureusement au Père Magloire le sourire est revenu sur nos lèvres à la lecture du menu : feuilleté d'andouillette sauce camembert (divin), pavé de saumon tomate et basilic (fabuleux), cuisse de canard au pommeau (succulent) et enfin la terrine de pommes caramélisées (raffiné) le tout bien arrosé ! Puis nous sommes partis pour notre périple dans les chais du Père Magloire.*

*Après avoir dégusté les différentes variétés du fameux breuvage normand, c'est bien connu les retraités sont de « bons vivants », retour à Serquigny notre petit village où il fait bon vivre parmi tous ceux que nous aimons.*

Les membres de l'UNRPA

Repas dans les tonneaux au «Père Magloire»



Ballade en bateau dans l'estuaire de la Seine


## Le gîte de Serquigny





Créé en 1999, dans une maison individuelle de caractère du XIX<sup>e</sup> en brique, le gîte de Serquigny situé au cœur du bourg, peut accueillir jusqu'à 21 personnes sur 3 niveaux et 277 m<sup>2</sup>.

Idéal pour les réunions de famille, pour les retrouvailles entre amis, ou pour les réunions ou séminaires professionnels, grâce à sa grande capacité d'accueil, le gîte de Serquigny, quant à lui, permettra aux groupes de randonneurs pédestres ou cyclistes de faire une halte pour la nuit.



### ● Présentation / Équipements / Services






 Couchage : 7  7  Agrément DDJS

**RDC** : cuisine, salle à manger, TV, WC, 1 chambre (2 personnes) accessible en fauteuil, avec salle d'eau PMR

**1<sup>er</sup> ETAGE** : 3 chambres (6 personnes), 1 dortoir (5 personnes), 3 salles d'eau, 1 salle de bains, WC

**2<sup>e</sup> ETAGE** : 1 chambre (2 personnes), 2 chambres (6 personnes), WC

**Extérieur** : Jardin clos, barbecue, salon de jardin, table de ping-pong, préau, parking voiture

**Équipements** : Vaisselle en quantité suffisante (24 p.), réfrigérateur/congélateur, L.V, four, four micro-onde, plaques de cuisson, cafetière, bouilloire, grille pain..., lave-linge, fer et table à repasser, équipements bébé (chaise, pot, réducteur WC, tapis à langer), TV, point phone, internet W



### ● Location / Tarifs :

Tarifs 2013	
Semaine (du samedi au samedi ou du lundi au lundi)	774,00 €
Week-end (du vendredi 16 h au samedi 10 h)	556,00 €
Mid-week (du lundi au Vendredi)	487,00 €
Nuitée (par personne)	21,50 €
Location de draps (par lit)	3,50 €
Caution	350,00 €

### ● Fréquentation :

**Par qui** : Familles, groupes d'adultes ou enfants (Institut Médicalisé Enfant), intérimaires, agents EDF, Compagnie forestière ou intervenants sur chantier pour Arkéma et des jeunes de la région parisienne venant passer leur permis de conduire à Serquigny. Originaires de toutes régions en France et étrangers (Anglais, Espagnol, Indonésiens, .... et plus particulièrement Allemand)

**Fréquence** : Le gîte est loué toute l'année (minimum 40 semaines par an). Réservations pour 2013 : Déjà 3 semaines complètes et 10 week-ends.

**Quand** : Le gîte est loué par les familles notamment lors de mariage, communion,... et pour les fêtes de fin d'année qu'elles célèbrent au gîte.

Les groupes sportifs louent plutôt à la nuitée, les ouvriers et groupes d'enfants à la semaine.

## Du côté de la Médiathèque de Serquigny ...

### La Médiathèque de Serquigny, c'est :

- 10 000 livres, 200 CD, 100 DVD et de nombreuses revues.
- Un espace multimédia composé de 6 ordinateurs avec Word ; Excel ; Publisher ; PowerPoint et un accès à Internet.
- Une équipe de 4 personnes vous accueille, vous conseille et répond à vos demandes.
- Et des animations tout au long de l'année...

### Ces derniers mois, nous vous avons proposé :

- Une exposition sur la Résistance en partenariat avec Pascal DIDTCH de l'association « le Temps des Cerises ».



- Une bibliothèque « hors les murs », dans le parc de Serquigny. Perrine POULIQUEN s'est déplacée au moyen d'un cyclolivres à la rencontre des petits et grands pour partager des lectures.



- Un atelier création de contes est proposé aux enfants de 8 à 11 ans par l'Adjointe à la Culture, Josiane Varaise, les mercredis.

## Festival du film documentaire



Sous l'égide du Conseil Général en partenariat avec la Médiathèque Départementale de prêt et le Moulin d'Andé, a lieu, depuis quelques années, le festival du film documentaire au début du mois de novembre.

En 2012, la Médiathèque de Serquigny a ouvert le festival avec la projection du film documentaire « les sucriers de Colleville » d'Arianne Doublet le vendredi 2 novembre à 19 h30.

Quoi de plus naturel que d'inviter la population à voir ce film et à débattre quand le sujet abordé est la fin d'une sucrerie et que nous savons que beaucoup de Serquignais et Serquignaises

ainsi que les habitants de communes environnantes ont vécu la même chose en 1987 avec la « Générale Sucrière » à Nassandres.

Très beau film, d'une forte émotion ! Lorsqu'il s'est terminé, s'est tenu un bon débat avec les anciens de « Générale Sucrière ». Notons que l'expérience a plu et qu'elle sera réitérée, que nous verrons le nombre de spectateurs augmenter et qui sait le réalisateur assister au débat !

- • • L'heure du conte a eu lieu le mercredi 12 décembre 2012 avec « histoires de loup », conté par Bruno MALLET. Une trentaine d'enfants accompagnés par leurs parents ou par l'Accueil de loisirs a apprécié ce moment magique.



## Les animations à venir :



A l'issue du 1<sup>er</sup> trimestre 2013, nous proposerons à nos adhérents un accès à la « **Médiathèque numérique de l'Eure** ».

Sur cette plateforme vous aurez à disposition une offre culturelle publique de proximité disponible 24h/24 et 7j/7. Ce service offert par le Conseil Général de l'Eure à travers la BDP, aujourd'hui MDE (Médiathèque Départementale de l'Eure) vous permettra de naviguer sur différentes rubriques en ligne : Musique, Cinéma, Savoirs, Livres et la Presse. Avec un espace dédié spécialement aux 4/12 ans.

**Vendredi 22 mars 2013**, à 19h30, à l'occasion de la manifestation « **Place à la Poésie** », un café des poètes aura lieu à la salle des fêtes avec des poèmes lus et les chorales Musaïka et Méluzine.

En avril 2013, une exposition nommée « **passion chocolat** » est prévue. Avis aux amateurs de chocolat bien sûr !



Afin de fêter joyeusement les 5 ans de la médiathèque, nous vous invitons à nous rejoindre pour un spectacle déambulatoire nocturne, ludique et burlesque intitulé

« **nuit d'encre** » avec les comédiens de la Compagnie TéATRALALA .

Le **dimanche 2 juin 2013**, la médiathèque ouvrira ses portes à l'occasion de la **Fête de la Peinture**. Des artistes peintres seront présents. Une **foire à tout** parrainée par l'UNRPA sera également organisée.

Monsieur Pierre MOUETTE de Brionne exposera ses gravures sur verre et ses photos.

### NOUVEAUTE !

Une fois par mois, les tout-petits, les assistantes maternelles et les parents viennent à la découverte de la médiathèque et de ses livres par le biais du RPAM (Relais Parents Assistantes Maternelles) avec Morgane ACHI de la Communauté de Communes Risle Charentonne .

## Mais que fait la mission locale à la Médiathèque de Serquigny ...

**Peggy HARDY**, conseillère à la Mission locale de Bernay (02.32.43.36.80) accueille les jeunes de 16 à 25 ans pour des entretiens individuels afin de les informer, les orienter et les accompagner et ainsi les aider à construire leur projet professionnel.

Avec ou sans RDV, les mardis de 14h à 16h30, à la Médiathèque de Serquigny  
Rue de Normandie - 27170 SERQUIGNY

**Magali DAVALLAN**, conseillère à la Mission locale, accueille, en groupe et sur inscription, les jeunes de 16 à 25 ans pour des ateliers de recherche d'emploi les mercredis de 14h à 16h30, à la médiathèque de Serquigny. L'objectif est l'apprentissage à la méthodologie de recherches pour trouver un emploi : rédaction de CV et de lettre de motivation, consultation sur Internet des offres d'emploi, préparation aux entretiens d'embauche, relance par téléphone des employeurs.

### Pour toutes informations :

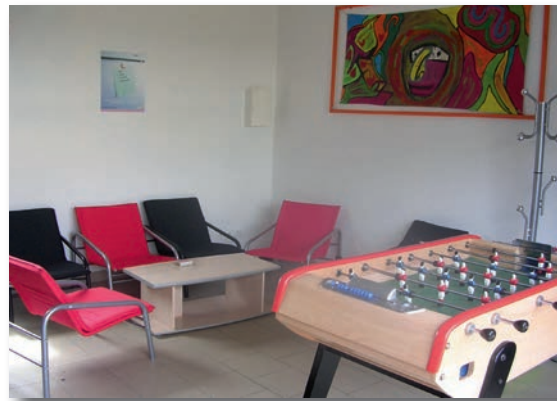
Mission locale de Bernay : 02.32.43.36.80

ou pour la joindre le mardi après-midi, directement à la médiathèque : 02.32.47.41.66

## Le local jeunes

Le local Jeunes a ouvert à nouveau ses portes en janvier 2013 !

Il offre des loisirs ludo-éducatifs aux adolescents âgés de 13 à 17 ans résidant à Serquigny.



### Au programme, un nouveau fonctionnement par semaine

SEMAINE	1 <sup>ère</sup> semaine du mois	2 <sup>e</sup> semaine du mois	3 <sup>e</sup> semaine du mois	4 <sup>e</sup> semaine du mois
MARDI 17 h - 19 h		ATELIER DETENTE YOGA STRETCHING LECTURE JEUX DE SOCIETE MUSIQUE VIDEO INTERNET DESSIN-PEINTURE ORIGAMI		
MERCREDI 14 h - 18 h	CLUB D'ECHECS CREATION D'UN JOURNAL		EN BOUCLE ACTIVITE SPORTIVE ET MANUELLE SORTIE	
JEUDI 17 h 30 - 19h	CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL			
VENDREDI 18 h - 22 h				DEUX VEILLEES DE SUITE / SUR PLACE ET UNE EN SORTIE



Pendant les vacances scolaires, le local sera ouvert de 14 h 00 à 18 h 00 les lundi-mardi-mercredi-jeudi-(vendredi jusqu'à 22h 00 une semaine sur deux).

Michel BAUDRY, recruté par la municipalité l'été dernier, assure la fonction d'Animateur. Titulaire d'un Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et du diplôme de Prévention et Secours Civique de niveau 1, il intervient notamment sur le temps périscolaire, l'animation jeunesse et l'Accueil de loisirs.

A savoir, une des intentions éducatives est de rendre les jeunes, acteurs de leur temps de loisirs. Ils pourront ainsi élaborer leur programme d'activités et concevoir des projets.

Les jeunes et leurs parents seront invités lors d'une animation afin de faire connaissance, visiter le lieu d'accueil et prendre connaissance du projet.

### Pour de plus amples informations

**Contact** : local jeunes 02 32 46 45 06 (aux heures d'ouverture) ou Mairie 02 32 44 10 15 • Michel Baudry  
**Inscription** : dossier à retirer au local jeunes (fiche inscription, fiche sanitaire, règlement) / adhésion + supplément veillée et sortie / inscription obligatoire au préalable pour les veillées et sorties deux semaines avant.



## l'entente cycliste de Serquigny

### RANDO VTT

Le 26 août 2012, le club local organisait une Rando VTT.

Près de 180 coureurs de 8 à 71 ans avaient pris le départ pour soit 20, 32 ou 42 kilomètres de parcours.

Le circuit était ouvert à tous, avec de beaux endroits dans la bruyère, et une partie technique dans les bois de Bigard.

Quelques chutes sans conséquences, un petit bain forcé, un ravitaillement pour redonner des forces, et un autre à l'arrivée pour récupérer.

Un beau succès pour le club !



### Assemblée Générale

Le 3 novembre dernier, se tenait la 59<sup>e</sup> assemblée générale de l'Entente Cycliste de Serquigny.

Au cours de cette assemblée, les coureurs ont pu revoir leurs exploits de la saison 2012 et prendre connaissance des projets du club.

La composition du bureau reste identique pour l'année 2013

Président :	Rémy CUDORGE
Vice Président :	Didier DESCHAMPS
Trésorière	Michèle GARDIEN
Trésorier Adjoint :	Michel FOURNIER
Secrétaire :	Gérald GARDIEN
Secrétaire adjoint:	Christophe BELLOIN



A l'aube de la prochaine saison, les responsables du club ne manquent pas d'enthousiasmes. En effet, le club a accueilli 14 nouveaux licenciés dont deux féminines, Gaëlle et Cassandre.

Les maillots orange et bleu seront visibles sur de nombreuses routes et de nombreux chemins en 2013.

## Le Judo Club de Menneval à Serquigny



Le Club de Menneval accueille depuis plusieurs années dans le gymnase intercommunal les enfants de notre commune et ses alentours pour leur faire découvrir ce noble sport qu'est le Judo.

Cet enseignement dispensé par un professeur diplômé d'Etat permet à tous les jeunes pratiquants de participer à de nombreux tournois amicaux ainsi qu'aux championnats officiels de la Fédération Française de Judo.

Au cours de ces dernières années, de nombreux jeunes ont fait briller les couleurs du

club en remportant des titres départementaux, régionaux, et même en participant à plusieurs championnats de France.

Depuis septembre 2012, plus de 20 enfants suivent régulièrement, les cours le mercredi de 11 h 30 à 13 h 30 animé par Stéphane VIEILLLOT, ceinture noire 2<sup>ème</sup> DAN.

Si vous souhaitez les rejoindre, prenez contact avec les responsables du Club,

Tel : 02 32 45 56 16 ou 06 83 09 37 64



## Horaires d'ouverture de la mairie

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Fermée	Fermée au public	8h30 – 12h	Fermée au public	8h30 – 12h	8h30 – 12h
Après-midi	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	Fermée

Rue Max Carpentier 27470 SERQUIGNY  
Tél. : 02 32 44 10 15 Fax : 02 32 44 76 84 Email : [mairie@serquigny.fr](mailto:mairie@serquigny.fr)

### PERMANENCES :

Monsieur le Maire **le samedi de 10 h à 12 h**  
ACPG-CATM-TOE **le dernier samedi du mois de 11 h à 12 h**

**Vente des tickets de cantine : lundi après-midi, vendredi toute la journée et samedi matin**

### ENVIRONNEMENT

Les ordures ménagères sont collectées le mardi et vendredi matin avec un décalage d'une journée en cas de jour férié.

#### Horaires d'ouverture de la déchetterie de la Communauté de Communes

##### Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

Lundi : 14 h - 17 h

Mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 17 h

Jeudi : 10 h - 12 h

Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

##### Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

Lundi : 14 h - 18 h

Mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 18 h

Jeudi : 10 h - 12 h

Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Tri sélectif : ramassage des déchets ménagers recyclables (sacs jaunes) tous les vendredis

### SERVICES PUBLICS ET COMMUNAUX

#### Ecole maternelle Louis Pergaud

Mme LESUEUR 02 32 44 12 00

#### Ecole primaire Louise Michel-Jean Jaurès

Mme DESPRES 02 32 44 15 89

#### Garderie périscolaire 02 32 46 46 91

ouverte **le matin à partir de 6 h 45,**  
**le soir jusqu'à 18 h 30**

Véolia Eau Beaumont le Roger 0 811 900 800

EDF GDF Bernay 0 810 027 028

Dépannage Gaz 0 810 433 027

Dépannage EDF 0 810 333 027

#### Bureau de poste 02 32 43 76 10

Ouvert au public **du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h 15 à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h.**

Départ du courrier en semaine à 16 h, le samedi à 12 h.

#### Gendarmerie 02 32 44 10 17

Ouverture le mardi, jeudi et samedi de 14 h à 18 h.

#### SNCF 0836 676 969

Guichet de la gare de Serquigny ouvert **du lundi au vendredi de 5 h 45 à 12 h 15 et de 12 h 40 à 18 h 50 ; le samedi de 6 h 30 à 11 h 45 et de 12 h 55 à 19 h 15 ; le dimanche et les jours fériés de 10 h à 13 h 15 et de 15 h à 19 h 45**

(sous réserves de modifications par la SNCF)

Pour tous renseignements : Aléorégion

Tél : 0825 000 276 (0,15 /mn)

### Permanence du Secours Populaire

au sous-sol de la mairie tous les samedis de 9 h 30 à 11 h 30 sauf au mois d'août.

## SANTÉ

### Médecine générale

Dr Eric BOURGEOIS 02 32 44 10 05

5, rue de Normandie

Dr Michel DESEINE 02 32 25 59 39

35, rue Max Carpentier

### Chirurgien –dentiste

Dr Laurent GAUTIER 02 32 44 13 64

1, avenue Pierre Sépard

### Infirmières

Cabinet Céline MEGRET 02 32 46 51 34

33, rue Max Carpentier

Mme Evelyne BOUCHARD 02 32 45 12 19

place Etienne Touzeau

### Kinésithérapeute

M. Krzyszof WOJDYLO 02 32 44 61 83

15 rue de Normandie

### Pédicure podologue

Mme Sophie LAISNEY 02 32 58 61 38

35, rue Max Carpentier

### Taxis –ambulances Serquigny

Rue de Picardie 02 32 44 10 69

### Pharmacie

A .MONTRON 02 32 44 14 75

Rue Max Carpentier

Ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30

et de 14 h à 19 h 30,

fermeture à 18 h 30 le samedi



### Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR):

Aides ménagères pour les personnes âgées, travailleuses familiales pour les mères de famille, auxiliaires de vie pour les handicapés,

**02 32 43 46 61 / 02 32 39 80 80**

Permanences au 11 rue Max Carpentier tous les mercredis de 14 à 16 h

## LA MÉDIATHÈQUE

Tel : 02 32 47 41 62

Responsable : Perrine POULIQUEN

### Ouverture

Mardi de 16 h à 18 h

Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Vendredi de 16 h à 18 h

Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

### Les rendez-vous de la Mission Locale Ouest de l'Eure à la médiathèque de Serquigny

les mardis de 14 h à 16 h 30 et

les mercredis de 14 h à 16 h 30

### Pour toute information :

Mission Locale de Bernay : 02.32.43.36.80

## TOURISME LOISIRS

**Gîte d'étape de Serquigny** : informations et réservations à la mairie de Serquigny

**Tennis-municipal** : inscriptions et réservations auprès de M. Eric LEFEBVRE

(tel : 02.32.44.17.64)

**POMPIERS** ..... 18

**GENDARMERIE** ..... 17

**SAMU** ..... 15

**Pour les Possesseurs de portables**

**Composer le** ..... 112

**SAMU SOCIAL** ..... 115

**Allo Enfance Maltraitée** ..... 119

**Centre d'information Droits des Femmes :**

**02 32 33 44 56**

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RISLE CHARENTONNE

### Bureaux :

11 rue de Normandie 27470 Serquigny

Tél. : 02 32 45 77 77 –Fax : 02 32 43 10 52

Email : cc.risle.charentonne@wanadoo.fr

### Ecole de musique :

02 32 46 41 29 ou 06 75 26 46 25

### Relais parents assistantes maternelles

Information au secrétariat de la communauté de communes ou au 06 89 87 46 49

### Centre de loisirs : 02 32 46 46 91

Ouverture les mercredis et vacances scolaires (sauf vacances de Noël) de 7 h à 18 h.

### Gymnase : rue Jean BRAULT

Information au secrétariat de la communauté de communes au 02 32 45 77 77.

### SPANC : 06 75 26 03 40

Ce trente cinquième numéro de « vivre à Serquigny », tiré à 1250 exemplaires est distribué gratuitement aux habitants de la commune. Il a été réalisé par les membres de la commission information. Toute correspondance et toute proposition d'article sont à adresser en mairie à l'attention de Eric LEFEBVRE

# **Bienvenue à Serquigny à nos nouveaux commerçants et artisans**



## **FOOD BURGER**

**Restauration rapide sur place ou à emporter**

**Messieurs FAISSAL et BADI**

**38 rue Max Carpentier**

**27470 SERQUIGNY**

**Tel.: 02.77.09.16.71 06.50.43.11.57**

**OUVERT 7J/7 - Le soir fermeture 23h**